

## SÉANCE SPÉCIALE DU 21 SEPTEMBRE 2020, 20 H.

Lundi, le 21 septembre 2020, se tient à la Place des Fondateurs et à 20 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Philippe Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 21<sup>e</sup> jour de septembre 2020, 20 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Passerelle – Chute-aux-Galets – Étude des soumissions.
- 3.0 Surveillance partielle – Passerelle – Mandat.
- 4.0 Armoires et tablettes – Cuisine – Groupe d'action communautaire.
- 5.0 Recherche de fuite – Entente intermunicipale – Autorisation de signature.
- 6.0 Développement Falardeau – Aide financière.
- 7.0 Fondation Lynda Gauthier – Aide financière.
- 8.0 Caractérisations écologiques – Aqueduc – Boulevard Martel et secteur industriel.
- 9.0 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires:
  - 9.1 9403-7280 Québec inc. – 35, rue de Banff – 7591-70-2352;
  - 9.2 M. Justin Savard – Lot 6 366 502 (rue de Méribel);
  - 9.3 Mme Dorothee Vallée/M. Alain Bernier – 39, rue de Verbier – 7690-55-1786.
- 10.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

232-2020

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 septembre 2020, 20 h.**

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Passerelle – Chute-aux-Galets – Étude des soumissions.
- 3.0 Surveillance partielle – Passerelle – Mandat.
- 4.0 Armoires et tablettes – Cuisine – Groupe d'action communautaire.
- 5.0 Recherche de fuite – Entente intermunicipale – Autorisation de signature.
- 6.0 Développement Falardeau – Aide financière.
- 7.0 Fondation Lynda Gauthier – Aide financière.
- 8.0 Caractérisations écologiques – Aqueduc – Boulevard Martel et secteur industriel.
- 9.0 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires:
  - 9.1 9403-7280 Québec inc. – 35, rue de Banff – 7591-70-2352;
  - 9.2 M. Justin Savard – Lot 6 366 502 (rue de Méribel);
  - 9.3 Mme Dorothée Vallée/M. Alain Bernier – 39, rue de Verbier – 7690-55-1786.
- 10.0 Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 septembre 2020, 20 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

233-2020

**Passerelle – Chute-aux-Galets – Étude des soumissions.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres public pour la réparation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets;

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues :

- Paul Pedneault 268 208,12 \$
- Parko 339 075,07 \$
- Interprojet 374 993,00 \$
- Constructions Hydrospec 502 555,73 \$

**CONSIDÉRANT** que toutes les soumissions reçues ont été jugées conformes.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau retienne, conformément aux dispositions du Code municipal, la plus basse soumission conforme, soit :

- Paul Pedneault 268 208,12 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

234-2020

**Passerelle – Chute-aux-Galets – Surveillance.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de la firme *WSP* au montant budgétaire de 11 308,79 \$ (avant taxes) pour la surveillance partielle et le suivi de construction des travaux de réparations de la culée Est de la passerelle Chute-aux-Galets. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

235-2020

**Résolution modifiant le Règlement 500 – Financement – Travaux de stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a adopté le Règlement 500 au montant de 270 868 \$ afin de financer les travaux de stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a donné le 16 juin 2020 une approbation partielle de 220 894 \$ pour ce règlement;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'appel d'offres public, la soumission du plus bas soumissionnaire conforme s'élève à 244 909,75 \$, que des coûts ont déjà été engagés pour une somme de 24 997,24 \$ (ingénierie); le tout totalisant des coûts nets de 269 907,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que les coûts réels des travaux prévus au règlement s'élèveront plus haut que l'autorisation partielle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau modifie l'article 2 de son règlement d'emprunt 500 relatif à la stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets pour tenir compte de l'évaluation plus précise des coûts maintenant connus, et qu'il se lise dorénavant comme suit:

**"ARTICLE 2**

Le conseil de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau décrète les travaux de stabilisation de la culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets, soit :

Culée Est de la passerelle de la Chute-aux-Galets:

Organisation de chantier	34 315,00 \$
Protection de l'environnement	3 190,00
Batardeau	36 998,72
Support temporaire	29 121,48
Démolition d'ouvrages existants	16 336,66
Béton de nivellement	2 415,84
Nouvelle culée	110 897,46
<b>Sous-total:</b>	<b>233 275,16 \$ (*)</b>

Dépenses déjà engagées:

Mandat d'ingénierie	23 809,73 \$
<b>Sous-total:</b>	<b>33 784,73 \$</b>
	<b>257 084,89 \$</b>
Taxes nettes (4.9875 %)	12 822,11
<b>Total:</b>	<b>269 907,00 \$</b>

(\* Soumission du plus bas soumissionnaire conforme jointe en annexe B."

Item	Nature des travaux	Quantité	unité	Prix unitaire \$	Total \$
<b>1.0 Général</b>					
1.1	Organisation de chantier, bureau de chantier, signalisation, etc.	1	global		34 315,00
1.2	Protection de l'environnement	1	global		3 190,00
1.3	Batardeau (plan, mise en place et enlèvement)	1	global		36 998,72
<b>Sous-total 1.0:</b>					<b>74 503,72</b>
<b>2.0 Réparation de la culée "EST"</b>					
2.1	Support temporaire ou enlèvement et remise en place de la passerelle	1	global		29 121,48
2.2	Démolition des ouvrages existants, incluant les excavations	1	global		16 336,66
2.3	Béton de nivellement	6	m <sup>2</sup>	402,64	2 415,84
2.4	Nouvelle culée (coffrage, armature, béton, blocs d'assises, ancrages, remblais, empierrement, garde-corps)	1	global		110 897,46
<b>Sous-total 2.0:</b>					<b>158 771,44</b>
<b>Sous-total:</b>					<b>233 275,16</b>
TPS (5%)					11 663,76
TVQ (9,975%)					23 269,20
<b>TOTAL DE LA SOUMISSION:</b>					<b>268 208,12</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

236-2020

**Armoires et tablettes – Cuisine – Groupe d'action communautaire.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition de la firme *Ébénisterie Rochefort* au montant maximal de 18 489,00 \$ (avant taxes) pour la construction d'armoires et de tablettes à la cuisine du Groupe d'action communautaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

237-2020

**Recherche de fuites – Entente intermunicipale – Autorisation de signature.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente entente intermunicipale à intervenir relative à la recherche de fuites et toute demande d'aide financière au même effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

238-2020

**Développement Falardeau – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu qu'une aide financière de 40 000 \$ soit versée à Développement Falardeau afin de soutenir le fonctionnement de cet organisme pour l'année 2020.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Paul Pineault  
Mme la conseillère Sylvie Larouche  
M. le conseiller André Dufour  
M. le conseiller Philippe Dufour  
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

239-2020

**Fondation Lynda Gauthier – Aide financière.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Fondation Lynda Gauthier une contribution financière de 800 \$ pour aider cet organisme à continuer son travail auprès des jeunes malades en 2020 et informe l'organisme que la contribution pour les années futures reviendra à l'habituel 500\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

240-2020

**Caractérisations écologiques – Aqueduc – Boulevard Martel et secteur industriel.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les propositions de la firme *Groupe Synergis* au montant budgétaire de 10 000,00 \$ (avant taxes) pour la caractérisation écologique du fossé en bordure du boulevard Martel et de 5 050,00 \$ pour celle des terrains dans le parc industriel de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

241-2020

**Demande de dérogation mineure – 9403-7280 Québec inc. – 35, rue de Banff – Position préliminaire – 7591-70-2352.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 8 septembre 2020 de 9403-7280 Québec inc., du 35, rue de Banff, visant à permettre un agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 3 mètres dans la marge latérale ouest de 5 mètres; et qui réduirait à 8.2 mètres les marges latérales combinées devant totaliser 11 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 09-2020 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 19 octobre 2020 à 19 h.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de 9403-7280 Québec inc., du 35, rue de Banff, visant à permettre un agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 3 mètres dans la marge latérale ouest de 5 mètres; et qui réduirait à 8.2 mètres les marges latérales combinées devant totaliser 11 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

242-2020

**Demande de dérogation mineure – M. Justin Savard – Lot 6 366 502 (rue de Méribel) – Position préliminaire.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 de M. Justin Savard, pour le lot 6 366 502 situé sur la rue de Méribel, visant à autoriser la construction d'une résidence sur ce lot malgré le fait que sa largeur soit de .56 mètre inférieure à la largeur minimale requise de 18 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 06-2020 l'acceptation de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 19 octobre 2020 à 19 h.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Justin Savard, pour le lot 6 366 502 situé sur la rue de Méribel, visant à autoriser la construction d'une résidence sur ce lot malgré le fait que sa largeur soit de .56 mètre inférieure à la largeur minimale requise de 18 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

243-2020

**Demande de dérogation mineure – Mme Dorothée Vallée et M. Alain Bernier – 39, rue de Verbier – Position préliminaire – 7690-55-1786.**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure reçue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 de Mme Dorothée Vallée et M. Alain Bernier, du 39, rue de Verbier, visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 1.62 mètre dans la marge latérale Est de 5 mètres et de .28 mètre supplémentaire dans la marge avant de 7.5 mètres (déjà dérogoires de 1.15 mètre);

**CONSIDÉRANT** que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 07-2020 le refus de la présente demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 19 octobre 2020 à 19 h.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Dorothée Vallée et M. Alain Bernier, du 39, rue de Verbier, visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal qui empiéterait de 1.62 mètre dans la marge latérale Est de 5 mètres et de .28 mètre supplémentaire dans la marge avant de 7.5 mètres (déjà dérogoires de 1.15 mètre).

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: Mme la conseillère Sylvie Larouche  
M. le conseiller Germain Grenon  
M. le conseiller André Dufour  
M. le conseiller Philippe Dufour  
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 19).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**